

**COMPTE-RENDU DU  
COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

**Etaient présents** : M. BOURDEAUX Patrick, Mme BRIOT Julie, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M DAZIN Francis, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, M. GUILLOCHIN Gilbert, Mme GOUSSON Adeline, M. JACQUES Bernard, Mme LEGAUD Valérie, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. MOREAU Christian, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, M. TUFFIER Sébastien, Mme MURIEL Dominique

**Procuration(s)** : M. PHILIPPE Claude, donne procuration à M. MOREAU Christian, M. RECOUSSINES Michel donne procuration à COULOMBEL Simon

**Etai(ent) absent(s)** : Mme CHANCEL Françoise, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, M. PHILIPPE Claude, M. RECOUSSINES Michel, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud

**Etai(ent) excusé(s)** : -

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

**ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

- 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU SIARNC**
- 2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**
- 3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 – BUDGET REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE (RMO)**
- 4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 5. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DE LA MAULDRE**
- 6. AVENANT 4 AU MARCHE 2016/0012 RELATIF A LA RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION MICHEL LORIEUX**
- 7. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE RESEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION**
- 8. DIAGNOSTIC AMONT RSDE : DEMANDE DE SUBVENTION**
- 9. DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE**
- 10. POINTS DIVERS**
  - A- DECISIONS DU PRESIDENT**
  - B- PRESENTATION DES INTERVENTIONS REALISEES SUR LES INSTALLATIONS – ANNEE 2021**

Suite au transfert de la trésorerie principale de Montfort l'Amaury vers Rambouillet au 31 décembre 2021, cette dernière est dans l'impossibilité de transmettre les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 des budgets du syndicat (budget principal, budget assainissement non collectif, budget régie de maîtrise d'œuvre) avant le 20 février 2022.

Il est donc nécessaire de reporter le vote des budgets du SIARNC, initialement prévus au Comité Syndicat du 10 février 2022, avec l'obligation de présenter un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois qui précèdent ce vote.

Les DOB ont donc été présentés au Comité Syndical du 10 février 2022 pour permettre le vote des budgets au plus tard le 10 avril 2022, avec les éléments financiers présentés dans la note de synthèse envoyée avec la convocation, identiques à ceux présentés lors du Comité Syndical du 16 décembre 2021 et repris ci-dessous.

## **1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL DU SIARNC**

---

L'année 2022, comme pour 2021 sera fortement impactée par les travaux engagés sur la station d'épuration Michel LORIEUX de Villiers-Saint-Frédéric.

Pour la section de fonctionnement par rapport au budget 2021 (BP + DM), il est proposé :

- Une diminution des dépenses réelles (- 4.88 %)
- Un maintien des recettes de fonctionnement (+ 0.30 %)

### **a. Dépenses de fonctionnement : diminution des dépenses réelles de 4.88%**

#### **Chapitre 011 (charges à caractère général):**

Il est proposé de prévoir au BP 2022 une hausse de 4.79 % de ce chapitre ce qui le porterait à 1 813 000 € dont 552 K€ d'exploitation de la station d'épuration Michel LORIEUX par SUEZ EAU FRANCE.

#### **Chapitre 012 (charges de personnel) :**

Le budget proposé est fonction des effectifs actuels du SIARNC et des 4 postes qui sont actuellement vacants :

- 1 agent d'exploitation au service station,
- 1 agent d'exploitation au service réseau
- 1 gestionnaire finances et ressources humaines
- 1 agent de suivi de l'exploitation de la station d'épuration Michel LORIEUX

Il est proposé pour le budget 2022 de porter les crédits du chapitre 012 à 905 000 € soit une augmentation de 0.72 % par rapport au budget 2021 (898 560 €)

#### **Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :**

Les autres charges de gestion courante se maintiennent avec une proposition pour 2022 de 43 210 € contre 43 010 € pour le BP 2021 soit une augmentation de 0.47 %

#### **Chapitre 66 (charges financières) :**

Les charges financières passent de 160 283.21 € (BP 2021) à 150 808,19 € pour 2022 soit une baisse de 5.91 % du fait notamment de l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts en 2021

#### **Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :**

Il est aussi proposé un maintien des charges exceptionnelles qui correspondent aux annulations de PFAC (annulations nécessaires quand les travaux n'ont pas pu être réalisés ou ne sont pas terminés au moment de l'émission du titre de recette) de 1 000 € en passant le budget de 31 000 € en 2021 à 30 000 € en 2022

### **b. Recettes de fonctionnement : hausse globale de 0.30 %**

#### **Chapitre 70 (vente de produits finis, prestations services) :**

Il est proposé d'augmenter légèrement les prévisions de recettes du chapitre 70 à 3 255 200 € pour 2022 (3 250 200 € au BP 2021). En 2021 les recettes de ce chapitre s'estiment à 3 500 000 €. Cependant, en 2022 il n'y aura pas d'extension de réseaux donc il est attendu moins de perception de PFAC

**Chapitre 74 (subvention d'exploitation) :**

Il est proposé de porter les crédits de ce chapitre à 85 000 € (80 000 € de prime d'épuration comme en 2021 + 5 000 € de perception de redevances pour défaut de branchement à l'égout).

**Résultat reporté :**

La réalisation en section d'exploitation en 2021 permet d'estimer un résultat positif de 3 523 647.51 €

DEPENSES EXPLOITATION					RECETTES EXPLOITATION				
Chap	libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution 2021/22	Chap	libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution 2021/22
011	Charges à caractère général	1 730 678,42 €	1 813 550,00 €	4,79%	013	Atténuation de charges	500,00 €	1 000,00 €	100,00%
012	Charges de personnel et assim.	898 560,00 €	905 000,00 €	0,72%	70	Vente de produits finis, prest	3 250 200,00 €	3 255 200,00 €	0,15%
014	atténuation de produits		0,00 €		74	Subvention d'exploitation	81 000,00 €	85 000,00 €	4,94%
65	autres charges de gestion cour	43 010,00 €	43 210,00 €	0,47%	75	Autres pdt de gestion couran	100,00 €	50,00 €	-50,00%
66	Charges financières	160 283,21 €	150 808,18 €	-5,91%	76	produits financiers	50,00 €	50,00 €	
67	Charges exceptionnelles	31 000,00 €	30 000,00 €	-3,23%	77	produits exceptionnels	500,00 €	1 105,00 €	121,00%
68	Dotation aux amortissements		0,00 €						
69			0,00 €						
022	Dépenses imprévues	230 000,00 €	0,00 €	-100,00%					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>3 093 531,63 €</b>	<b>2 942 568,18 €</b>	<b>-4,88%</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>3 332 350,00 €</b>	<b>3 342 405,00 €</b>	<b>0,30%</b>
023	Virement à la section d'investis	2 440 633,74 €	2 935 800,45 €		042	Op d'ordre de transfert entre	555 258,69 €	495 199,95 €	-10,82%
042	Op d'ordre de transfert entre s	1 500 891,95 €	1 482 883,83 €		043	Op d'ordre à l'intérieur de la section			
<b>total sur prélèvement au profit sec° inve</b>		<b>3 941 525,69 €</b>	<b>4 418 684,28 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>555 258,69 €</b>	<b>495 199,95 €</b>	<b>-10,82%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 941 525,69 €</b>	<b>4 418 684,28 €</b>	<b>12,11%</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>3 887 608,69 €</b>	<b>3 837 604,95 €</b>	<b>-1,29%</b>
<b>D002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (négatif)</b>					<b>R 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (positif)</b>				
							3 147 448,63 €	3 523 647,51 €	11,95%
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>7 035 057,32 €</b>	<b>7 361 252,46 €</b>	<b>4,64%</b>	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>7 035 057,32 €</b>	<b>7 361 252,46 €</b>	<b>4,64%</b>

**c. Dépenses d'investissement :**

**Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :**

Il est proposé de porter les crédits à 1 029 541,35 € (budget 2021 : 949 238.84 €) soit une augmentation de 8.46 %.

**Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) :**

Pour 2022, il est proposé d'inscrire 140 000 € (budget 2021 : 33 000 €). Cette augmentation correspond aux frais d'études pour la mise à jour réglementaire des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA). Soit + 324.24 %. Il est proposé, suite à la commission travaux du 29 novembre, de définir des critères de priorisation pour pouvoir reporter la mise à jour de certains de ces SDA (2 ou 3) en 2023.

**Chapitre 21 (immobilisations corporelles) :**

Il est proposé pour 2022 d'inscrire 8 202 869 € (budget 2021 : 10 430 186.52 €) correspondant aux opérations d'investissement du SIARNC dont les travaux de la station d'épuration Michel LORIEUX estimés à 7 001 572 €. Soit - 21.35 % par rapport à 2021.

**d. Recettes d'investissement :**

**Chapitre 13 (Subventions d'investissement reçues) :**

Il est proposé de porter les crédits à 3 311 969 € (budget 2021 : 2 554 455 €).

En 2021 les demandes de subvention suivantes ont été réalisées et sont actuellement en attente de versement :

- Etudes station d'épuration Michel LORIEUX : 313 028 €
- Extension des branchements publics et privés de Bazoches : 438 000 €

**Virement de la section de fonctionnement :**

Estimation à 2 935 800.45 €

### Résultat reporté en section d'investissement :

Malgré le report du résultat de 2020 de 5 383 617.90 €, il est estimé un résultat négatif de la section d'investissement de 285 766.37 € qui s'inscrit en dépenses d'investissement (D 001).

#### e. Travaux sur la station d'épuration Michel LORIEUX

### Rappels du financement de l'opération :

- Travaux : 20 000 000 €
- Subventions : 6 600 000 € dont AESN études 746 000 et travaux 4 372 000 ; Conseil Départemental des Yvelines : 296 000 €, Région Ile de France : 1 117 000 €, ADEME : 83 000 €,
- Emprunt AESN : 2 186 000 €
- Emprunts : 9 110 00 €
- Autofinancement : 2 531 000 € avec prise en compte de la vente de biogaz à partir de l'exploitation de la station par le SIARNC

### Rappels financement station :

- Marché signé en mars 2019
- Phase étude à compter d'avril 2019
- Travaux depuis septembre 2020

### Révision des prix du marché :

Depuis le début du marché, les révisions contractuelles des prix du marché de travaux s'élèvent à 622 000 € en investissement. Ces dernières ne sont pas intégrées dans le schéma initial de financement.

#### f. Equilibre de la section d'investissement

Il est constaté un besoin de recettes d'investissement du fait du non versement des subventions d'investissement attendues en 2021, du résultat reporté en section d'investissement négatif, des révisions des prix du marché de restructuration de la station de Villiers Saint Frédéric et des subventions calculées sur les prix initiaux du marché.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire un emprunt prévisionnel à hauteur de 2 443 305.19 € qui se calcule de la manière suivante :

Total dépenses de la section d'investissement 10 173 958.47 €

- Total recettes de la section d'investissement de 7 730 653.28 €

### Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
Chap	libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution 2021/22	Chap	libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution 2021/22
20	Immo corp - Concession et assimilés	33 000,00 €	140 000,00 €	324,24%	13	Subvention investissement reçues	2 554 455,86 €	3 311 969,00 €	
21	Immo corp (terrains, batimt, matériel)	10 430 186,52 €	8 202 869,00 €	-21,35%	16	Emprunts et dettes assimilés		2 443 305,19 €	
22	immo reçues en affectation				20	immobilisations incorporelles			
23	immo en cours	0,00 €	20 581,80 €		21	immobilisations corporelles	88 084,60 €	0,00 €	
10	Dotation, fonds divers et réserves				23	Immobilisations en cours		0,00 €	
13	Subvention d'investt reçues	0,00 €	0,00 €		10	Dotations, fonds divers et réserves			
16	Emprunt et dette assimilés	949 238,84 €	1 029 541,35 €	8,46%					
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>11 412 425,36 €</b>	<b>9 392 992,15 €</b>	<b>-17,70%</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 642 540,46 €</b>	<b>5 755 274,19 €</b>	<b>117,79%</b>
040	Op d'ordre de transfert entre section	555 258,69 €	495 199,95 €	-10,82%	021	Virement de la section fonctionnement	2 440 633,74 €	2 935 800,45 €	20,29%
041	Opération patrimoniales				040	Op d'ordre de transfert entre section	1 500 891,95 €	1 482 883,83 €	-1,20%
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>555 258,69 €</b>	<b>495 199,95 €</b>	<b>-10,82%</b>		<b>TOTAL PRLVT PROVENANT SEC° EXPLOITA°</b>	<b>3 941 525,69 €</b>	<b>4 418 684,28 €</b>	<b>12,11%</b>
						<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 584 066,15 €</b>	<b>10 173 958,47 €</b>	<b>54,52%</b>
	<b>D001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>		<b>285 766,37 €</b>			<b>R 001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>5 383 617,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 967 684,05 €</b>	<b>10 173 958,47 €</b>	<b>-14,99%</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 967 684,05 €</b>	<b>10 173 958,47 €</b>	<b>-14,99%</b>

Il est précisé que les révisions contractuelles du marché n'ont pas été prises en compte dans le plan de financement de l'opération

**Le Comité Syndical après avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour le budget principal assainissement collectif 2022 du SIARNC, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2022 du budget principal du SIARNC.

## 2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES EXPLOITATIONS					RECETTES EXPLOITATIONS				
Chap	Article	libellé	BP 2021	BP 2022	Chap	Article	libellé	BP 2021	BP 2022
011	604	Achat étude et prestation svce	1 000,00 €	1 000,00 €	070	7068	Ventes de presta° de svce	5 000,00 €	5 000,00 €
	6063	Fournit ent. et petit équipt	1 000,00 €	1 000,00 €		total Chapitre 070		5 000,00 €	5 000,00 €
	6156	maintenance	1 000,00 €	1 000,00 €	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				
	618	divers	0,00 €	0,00 €				5 000,00 €	5 000,00 €
	6226	honoraires	7 100,28 €	3 414,34 €					
	6358	Autres droits		0,00 €					
total Chapitre 011			10 100,28 €	6 414,34 €					
65	658	Chges diverse gest° courantes	5,00 €	5,00 €					
	total Chapitre 65		5,00 €	5,00 €					
67	673	titres annulés (sur ex antérieurs)	505,00 €	505,00 €					
	total Chapitre 67		505,00 €	505,00 €					
022	Dépenses imprévues		750,00 €	750,00 €					
	total Chapitre 65		750,00 €	750,00 €					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			<b>11 360,28 €</b>	<b>7 674,34 €</b>					
023	Virement à la section d'investissement		10 840,08 €	8 645,39 €					
42	6811	Dotation amortt immo corp.	2 718,50 €	3 307,68 €					
	total Chapitre 42		2 718,50 €	11 953,07 €					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>13 558,58 €</b>	<b>11 953,07 €</b>					
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				R 002	RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE		19 918,86 €	14 627,41 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>			<b>24 918,86 €</b>	<b>19 627,41 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITA° CUMULEES</b>			<b>24 918,86 €</b>	<b>19 627,41 €</b>

Il est versé 60 % des recettes d'exploitation du budget ANC au budget principal du SIARNC pour financer les dépenses de fonctionnement du budget ANC. Cette dépense est imputée à l'article 6226. Cela n'avait pas été réalisé en 2019, c'est pourquoi en 2021 ont été prévus les reversements relatifs à 2019 et 2020 (7 100,28 €). En 2022 il est prévu le reversement de l'année 2021 soit 3 414,34 € HT.

### Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
Chap	Article	libellé	BP 2021	BP 2022	Chap	Article	libellé	BP 2021	BP 2022
021	2151	Immo corp - Inst complexe spé		11 956,06 €	10	1068	Autres réserves	3 202,50 €	4 848,54 €
	2182	immo matériel de transport				Total chapitre 10		3 202,50 €	4 848,54 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			021	Virement de la section de fonctionnement		10 840,08 €	8 645,39 €
	2184	meublier	13 558,58 €			040	28182	Matériel de transport	2 718,50 €
total dépenses équipement			13 558,58 €	11 956,06 €	Total chapitre 040		2 718,50 €	3 307,68 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELEES</b>			<b>13 558,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRLVT DE SECT° EXPLOITATION</b>			<b>16 761,08 €</b>	<b>16 801,61 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>13 558,58 €</b>	<b>11 956,06 €</b>					
D 001	SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE		3 202,50 €	4 845,55 €	R 001	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>16 761,08 €</b>	<b>16 801,61 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>16 761,08 €</b>	<b>16 801,61 €</b>

Il est proposé d'inscrire un montant de 11 959,06 € à l'article 2151 afin d'acquérir en 2022 une caméra pour faciliter les contrôles dispositifs d'assainissement non collectif.

**Le Comité Syndical après avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour le budget assainissement non collectif 2022 du SIARNC, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaires 2022 du budget assainissement non collectif du SIARNC.

### 3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2022 – BUDGET REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE

#### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES EXPLOITATIONS					RECETTES EXPLOITATIONS				
Chap	Article	libellé	BP 2021	BP 2022	Chap	Article	libellé	BP 2021	BP 2022
11	6226	honoraires	36 000,00 €	11 200,00 € *	70	7068	Ventes de presta* de svce	36 005,00	11 200,00 €
	total Chapitre 011		36 000,00 €	11 200,00 €		total chapitre 70		36 005,00	11 200,00
65	658	Chges diverse gest* courante	5,00 €	5,00 €	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITA* CUMULEES			36 005,00	11 200,00
	total Chapitre 65		5,00 €	5,00 €	D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			36 005,00 €	11 205,00 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			36 005,00 €	11 200,00 €
					* Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement GAL / SGG/VLM / MA				

Pour 2022, il est proposé de prévoir des honoraires relatifs à la mise à jour des Schémas Directeurs d'Assainissement sur les communes de :

- Galluis,
- Saint-Germain de la Grange
- Villiers-Le-Mahieu
- Montfort l'Amaury pour un montant de 11 200 €.

**Le Comité Syndical après avoir pris connaissance des orientations budgétaires pour le budget régie de maîtrise d'oeuvre 2022 du SIARNC, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2022 du budget régie de maîtrise d'oeuvre du SIARNC.

#### 4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est précisé qu'aucune modification n'est proposée sur les postes ouverts. Il ne s'agit que d'une régularisation de leur répartition suite aux mouvements de personnel.

EMPLOIS		Délibération 23 septembre 2020		Postes pourvus au 01/01/2022
TOTAL DES POSTES PERMANENTS		Postes ouverts 31		
<b>EMPLOIS TITULAIRES ET PERMANENTS</b>		<b>31*</b>		<b>14*</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>22*</b>		<b>11*</b>
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1		1
	INGENIEUR PRINCIPAL	4		1
	INGENIEUR	2		2
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ere Classe	1		1
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2ieme Classe	2		1
	TECHNICIEN	1		0
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2		2
	AGENT DE MAITRISE	2		0
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere cl	0		0
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2eme cl	2		0
	ADJOINT TECHNIQUE	5		3
<b>dont EMPLOIS NON TITULAIRES</b>				
	CONTRACTUELS INDICIAIRES	4		2
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>9</b>		<b>3</b>
	ATTACHE	2		1
	REDACTEUR Principal 1ere classe	1		0
	REDACTEUR Principal 2eme classe			0
	REDACTEUR			0
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere Classe	1	1	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2eme Classe	3		1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1		

\* Le DGS occupe à la fois son poste d'origine et l'emploi fonctionnel (double carrière)

2 arrivées sont prévues dans les équipes du SIARNC :

- 1 adjoint technique principal 2ème classe à partir du 15 février 2022 au service exploitation
- 1 adjoint administratif principal 2ème classe au 01<sup>er</sup> mars 2022 au service administratif et financier

Un recrutement est en cours sur un poste d'assistant administratif pour une mission de quelques mois pour aider à absorber l'encours administratif et financier suite à la vacance de plusieurs mois du poste d'adjoint administratif. La différence entre le nombre de postes ouverts et le nombre de postes pourvus permet l'arrivée de ces 2 agents début 2022 mais aussi de programmer les évolutions de carrière des agents .,

A la question, du nombre de postes ouverts à savoir 31, il est confirmé qu'il ne correspond pas aux effectifs prévus et qu'il fera l'objet d'un correctif proposé au prochain comité. Pour information, il est rappelé également que 2 agents sont actuellement en disponibilité, qu'un autre est en détachement mais qu'ils figurent toujours au tableau des effectifs dans la liste des postes ouverts.

**Le Comité Syndical après avoir pris connaissance du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ADOPTÉ** le tableau des effectifs mis à jour.

## **5. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DE LA MAULDRE**

L'arrêté n°2014287-001 du 14 octobre 2014 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) de la Mauldre est arrivé à expiration le 14 octobre 2020 conformément aux dispositions de l'article R.212-31 du Code de l'Environnement qui précisent que la durée de mandat des membres de la C.L.E autres que les représentants de l'Etat est de six années

A l'occasion de ce renouvellement, le préfet a sollicité le SIARNC pour qu'un représentant du syndicat soit désigné, la composition de la C.L.E. sera ainsi portée à 41 membres intégrant également des représentants des syndicats d'eau potable et d'assainissement de son territoire.

Il convient de désigner un représentant du SIARNC pour participer aux travaux de la C.L.E. seul Monsieur LE GOFF Francis se porte candidat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de nommer Monsieur LE GOFF Francis pour représenter le SIARNC au sein de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) de la Mauldre.

## **6. AVENANT N°4 AU MARCHÉ 2016/0012 RELATIF A LA RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION MICHEL LORIEUX**

Au printemps 2021, lors des travaux d'assainissement du bâtiment administratif, l'intervention sur les canalisations d'amenée d'eaux brutes Nord & Est en amiante par l'entreprise RVM a nécessité la réalisation d'un mode opératoire pour intervention sur amiante en SS4. Les dispositions du marché ne précisait pas la présence d'amiante. La fiche modificative RVM-CB-000-MR-006-A éditée le 21 juin 2021 en fait état. Une plus-value pour une intervention avec mode opératoire spécifique à l'amiante doit être considérée, son montant est de 6 827,63 € HT / 8 193,15 € TTC

D'autre part, les charges d'électricité et d'eau sont définies comme étant à la charge du groupement dès le démarrage des travaux du bâtiment administratif et de la station d'épuration. Suite aux difficultés rencontrées pour la mise en place de branchements provisoires sur le réseau public, les entreprises ont demandé l'autorisation de se raccorder sur les réseaux privés du Syndicat. Selon les termes de la convention signée le 15 novembre 2019, il est prévu que le remboursement de ces consommations soit réalisé par une moins-value sur le coût du marché, officialisée par l'avenant 4, modifiant et remplaçant le montant indiqué dans l'avenant 3, qu'il convient de régulariser, d'un montant de 8 437,09 € TTC (au lieu de 86 450,30 € TTC de l'avenant 3)

Enfin, à l'occasion des travaux de terrassement pour la pose des réseaux enterrés en zone Sud, des résidus de chlorure ferrique ont été découverts. Cette zone se trouve à proximité de la canalisation de ce réactif utilisé dans le traitement du phosphore par injection dans les bassins d'aération. Une fuite datant d'une décennie avait fait l'objet d'une opération de pompage.

Le groupement a informé le SIARNC qu'il ne maintiendrait pas la garantie sur les conduites enterrées métalliques s'il n'était pas possible de confirmer qu'il ne s'agissait pas d'une fuite en cours et si le terrain n'était pas dépollué. Dans ce cadre, une dépollution du terrain et le remplacement de la conduite de chlorure ferrique ont été demandés. Ces travaux ont fait l'objet d'une fiche modificative (fiche de modification GPT\_CM\_000\_MR\_003\_) qui n'a été acceptée que partiellement en conservant la partie travaux mais en excluant tout dédommagement financier pour le décalage du planning.

L'avenant 4 inclut ces travaux supplémentaires d'un montant de 77 024,74 € HT / 92 429,69 € TTC

Des discussions sont en cours avec le groupement sur le nombre de jours de décalage du planning lié à cette intervention et la demande de compensation financière à hauteur de 300 K€ qui a fait l'objet d'une fin de non-recevoir de la part du Président. En outre, la question d'application des pénalités de retard se pose, un bilan complet sera fait à la fin de l'exécution des travaux.



Il est rappelé que ces travaux supplémentaires ne font pas l'objet de subvention, le montant du marché a été défini en fonction des équipements à renouveler et à conserver. Or, la présence de chlorure ferrique est liée à une ancienne fuite indépendante des travaux en cours sur la station d'épuration donc pas dans le périmètre du marché. Pour répondre aux exigences techniques et environnementales, mais aussi aux contraintes financières, la réfection a été optimisée par la mise en d'une canalisation double enveloppe sur sa partie enterrée et simple sur sa partie visible. Il est à noter que le montant de cette intervention sur la conduite de chlorure ferrique est essentiellement dû à l'évacuation et la mise en décharge de terres polluées.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n°4 au marché de restructuration en conception, réalisation et exploitation sur performance de la station d'épuration Michel LORIEUX, située sur la commune de Villiers Saint Frédéric référencé 2016-0012, pour un montant de 178 636,05 € TTC
  - Intervention amiante : + 8 193,15 € TTC
  - Refacturation eau et électricité : - 8 437,09 € TTC + 86 450,30 € TTC
  - Dépollution et remplacement canalisation chlorure ferrique : + 92 429,69 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant et à réaliser toutes les opérations nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **7. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE RESEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION**

L'état structurel très dégradé des canalisations d'eaux usées situées d'une part au centre équestre de Neauphle-le-Vieux (rue Basse) et d'autre part dans la rue du Vieux Château à Neauphle-le-Château nécessite une intervention de réhabilitation du syndicat. Les récentes inspections télévisées réalisées par le service exploitation complètent et confirment les orientations du programme d'actions du Schéma Directeur d'Assainissement de 2016.

##### **a) La canalisation d'eaux usées du centre équestre de Neauphle-le-Vieux (dénommée rue Basse dans le schéma directeur d'assainissement)**

Située en domaines privés, à l'intérieur du centre équestre des Fauvettes et du site du GRETA, centre de formation du Lycée Viollet Le Duc, cette canalisation d'eaux usées présente des intrusions de racines et des fissures qui sont à l'origine d'apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques. La proximité de la nappe alluviale de la Mauldre et la situation en domaine privé rendent cette intervention complexe dans sa réalisation et nécessite le support technique d'une maîtrise d'œuvre spécialisée.

Le schéma directeur d'assainissement de 2016 prévoyait un chemisage (environ 600 ml) et un remplacement de canalisations (environ 100 ml) pour un total de 700 ml ce qui reste toujours actuel. Il sera mis à profit cette intervention pour la pose de réhausses sur les-tampons non visibles.

##### **b) La canalisation d'eaux usées de la rue du Vieux Château à Neauphle-le-Château**

La canalisation de 200 ml qui se situe rue du Vieux Château, présente un effondrement du radier. De par sa situation, rue à forte déclinaison et voirie étroite, réseaux sensibles (gaz et d'électricité) au-dessus de la canalisation, confèrent à cette opération un caractère complexe dans sa mise en œuvre.

Les travaux consistent à réaliser le chemisage ou le remplacement d'une partie de la canalisation.

Fort de ces situations, il est proposé d'autoriser Le Président à demander une participation financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % pour la mission de maîtrise d'œuvre de ces deux opérations.

Il est précisé que, bien que la canalisation d'eaux usées traverse le centre équestre, il s'agit bien d'une canalisation publique de transfert des effluents, en servitude sur ce terrain privé.

Le XIX<sup>ème</sup> programme de l'AESN définit les critères d'instruction et les taux de subventions de ces demandes de subvention : opération inscrite dans un schéma directeur d'assainissement (SDA) de moins de 10 ans, zonage EU et EP à jour par exemple.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux opérations de réhabilitation de réseaux rue basse à Neauphle-le-Vieux et rue du vieux château à Neauphle-le-Château
- **S'ENGAGE** à financer la part non subventionnée de l'opération
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'opération avant décision des partenaires financiers, sauf autorisation expresse de commencement anticipé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

### **8. DIAGNOSTIC AMONT ET CAMPAGNE RSDE : DEMANDE DE SUBVENTION**

La recherche des micropolluants dans les réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration correspond à une obligation réglementaire encadrée par la Directive Cadre sur l'Eau ( directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000) qui vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, pertes et émissions de substances prioritaires et dangereuses dans le milieu aquatique.

La note technique du 12 août 2016 précise les modalités d'une part de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées, et d'autre part, de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des stations d'épuration afin d'engager les collectivités dans une démarche de réductions de ces émissions.

Ces micropolluants sont émis par différents types d'acteurs tels que les entreprises (industrielles et artisanales), les collectivités, les agriculteurs, les particuliers ou encore le ruissellement urbain. Ils se retrouvent *in fine* dans les eaux usées, alors que les stations d'épuration ne sont pas initialement conçues pour traiter cette pollution. Mais aussi, dans les eaux pluviales susceptibles de rejoindre le milieu naturel sans aucun traitement..

L'arrêté préfectoral SE 2018 000033 de la station d'épuration Michel Lorieux prévoit :

- 1) la réalisation de campagnes de recherche et d'identification de micropolluants dans les eaux brutes et traitées suivant un calendrier débutant l'année 2018, puis en 2022, 2028 et 2034.
- 2) la réalisation d'un diagnostic vers l'amont pour identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et proposer des actions de prévention et de réduction à mettre en place pour réduire les apports de micropolluants à la station d'épuration ou au déversoir d'orage

Le SIARNC a déjà réalisé deux campagnes de mesures sur le site de la station d'épuration en 2012 et en 2018. Cette dernière a permis d'identifier 14 micropolluants présents en quantité significative dans les eaux brutes de la station et nécessitant l'engagement d'un diagnostic initial, comme le prévoit l'article 13 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement.

L'étude diagnostique amont peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%, la consultation est en cours. La campagne de mesure peut être financée à hauteur de 50%, une consultation va être lancée prochainement.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement :
  - De la réalisation d'un diagnostic vers l'amont pour identifier les sources potentielles de micropolluants et de proposer des actions de prévention et de réduction à mettre en place.
  - De la réalisation de campagnes de recherches et d'identification de micropolluants
- **S'ENGAGE** à financer la part non subventionnée des opérations.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'opération avant décision des partenaires financiers, sauf autorisation expresse de commencement anticipé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

## 9. DEBAT SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE

L'ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021 prévoit un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire :

- A lancer au plus tard au 18/02/2022,
- A programmer dans les 6 mois à chaque renouvellement de mandat.

Il s'agit d'un débat sans vote qui informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026

La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

- La santé : vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale
- La prévoyance / maintien de salaire : vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès

Les enjeux pour les agents :

- Un nouveau composant de l'action sociale favorisant la reconnaissance des agents
- Une aide dans la vie privée des agents
- Renforce le sentiment d'appartenance à la collectivité

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les employeurs territoriaux devront participer à hauteur de 20 % minimum du montant de référence défini par décret pour le risque prévoyance. Cette participation sera portée à 50 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Actuellement le SIARNC est adhérent aux conventions du CIG relatives à la participation :

- Au risque santé
- A la prévoyance complémentaire

Bien que ce dispositif soit facultatif à ce jour, pour ces contrats référencés ci-dessus, le SIARNC participe de la manière suivante :

- Prévoyance (Délibération n° 2018-1213-12 du 13 décembre 2018)
  - o 8 € par agent et par mois
- Risque santé (Délibération n° 19-0926-01 du 26 septembre 2019)
  - o 20 € par agent et par mois
  - o 5 € par enfant rattaché par mois
  - o 5 € par mois par agent ayant un salaire net inférieur ou égal à 2 000 € par mois

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- 5 agents bénéficient du contrat de prévoyance
- 8 agents bénéficient du contrat risque santé

Dans le contrat de prévoyance santé, les enfants peuvent être rattachés jusqu'à leurs 26 ans s'ils sont à la charge de l'agent.

Il n'y a à ce jour aucune obligation pour les agents de participer à ces contrats.

## 10. POINTS DIVERS

---

### A. DECISIONS DU PRESIDENT

sans objet

### B . PRESENTATION DES INTERVENTIONS REALISEES SUR LES INSTALLATIONS – ANNEE 2021

Un bilan financier et technique des interventions réalisées en 2021 sur tout le périmètre de responsabilité du Siarnc est présenté, par station d'épuration et par système de collecte.

Il est à noter qu'en complément, une synthèse par commune accompagnera ce bilan global.

Ce document fera l'objet d'un envoi par le Président à l'ensemble des maires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.